

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 05 avril 2017

Absents excusés : Yolaine Andrieu, Eva Baronnet-Roche

Ordre du jour :

Élection d'un(e) secrétaire de séance : Christine Crouzier

Approbation du compte rendu du 08 mars 2017 à l'unanimité.

Délibérations

- Modifications d'erreur matérielle- comptes administratifs commune et locaux commerciaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur d'écriture concernant les résultats reportés 2015 a été constatée sur la délibération du 08 Mars 2017. Par ailleurs, il convient d'intégrer l'excédent de fonctionnement du CCAS suite à la délibération de dissolution du 16/12/2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal et le compte administratif des locaux commerciaux pour l'année 2016 en accord avec le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

- 1) Locaux commerciaux : affectation du résultat 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

le report à nouveau, dans le budget 2017, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016, soit :

- 3 890,64 € en recettes de la section de fonctionnement.
- 6 814,83 € en recettes de la section d'investissement.

- 2) Locaux commerciaux : budget 2017.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif des locaux commerciaux 2017 qui s'établit de la façon suivante :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 14 224,64 € .
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 12 189,24 €.

Le budget des locaux commerciaux 2017 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

- 3) Assainissement : affectation du résultat 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

le report à nouveau, dans le budget 2017, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016, soit,

- 26 725,30 € en dépenses de la section de fonctionnement.
- 142 050,09 € en recettes de la section d'investissement.

- 4) Assainissement : budget 2017.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du service assainissement 2017 qui s'établit de la façon suivante :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 92 100,30 €.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 178 225,09 €.

Le budget du service assainissement 2017 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

5) Commune : affectation du résultat 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- L'affectation en recettes de la section d'investissement du résultat de fonctionnement cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2016, soit la somme de 49 921,43 €.
- Le report en dépenses de la section d'investissement, de la somme de 49 081,47 €.

6) Commune : budget 2017.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune 2017 qui s'établit de la façon suivante :

-la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 350 031,90 €.

Recettes : mise à disposition de personnel, cantine, périscolaire, pylône France Télécom, fiscalité, dotations de l'Etat...

Dépenses : charges générales, personnels, amortissements, participation aux syndicats inter-communaux...

- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 163 023,98 €.

Recettes : excédent de fonctionnement, subventions amortissement, TVA récupérée, taxes d'aménagement, subventions attendues dans le cadre de l'ADHAP...

Dépenses : déficit reporté, emprunts, logiciel, travaux ADHAP, climatisation, installation de voirie pour la sécurisation...

Le budget de la commune 2017 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

7) Fiscalité : taux des 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les taux suivants, identiques à ceux de 2016:

- taxe d'habitation : 12,64 %
- taxe foncier bâti : 17,00 %
- taxe foncier non bâti : 60,67 %

8) Mise à disposition du personnel communal au service assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que les agents communaux consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion et à l'entretien du réseau d'assainissement et du local commercial.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une indemnité de 15 000 € au budget de la commune pour l'assainissement et 5000 € pour le local commercial.

9) Redevances d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réclamer à France Télécom une redevance de 247,66€ pour 2016 et 217,50€ pour 2017.

10) Indemnités du maire et des adjoints- Actualisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 l'indice a été modifié. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la nouvelle règle. Le montant des indemnités du maire et des adjoints reste inchangé.

11) Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel).

Les agents pouvaient percevoir plusieurs primes. A partir du 1^{er} mai 2017, toutes les primes seront regroupées et seront versées en fonction de la qualité et de la valeur des agents. Cette mesure permettra d'augmenter la rémunération de Valérie Pouplin, secrétaire de mairie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

Affaires communales

12) Finances

Monsieur le Maire a rencontré l'Agence France Locale (nouvelle banque pour les collectivités) qui propose aux communes des emprunts sans risques et à des taux intéressants. La commune d'Argilliers ne peut pas adhérer à ce groupement car elle est encore trop endettée malgré ses efforts. (337 % de taux d'endettement)

A réétudier en 2018.

13) Personnel : point de situation.

Michel est stagiaire depuis le 1^{er} avril 2017 et sera titularisé l'an prochain.

Valérie sera en congés la semaine prochaine et sera remplacée aux heures d'ouverture de la mairie.

Mutuelle des agents garantissant le maintien de salaire : attente de l'avis du comité technique du département.

14) Environnement /cadre de vie /Urbanisme.

Adhap : la commune va mener des travaux (places de stationnement...). Le centre de gestion propose d'étudier la mise aux normes pour la mairie avec la possibilité d'engager 50 000 € de travaux subventionnés à 70 %. Un accueil serait créé au RDC. Un architecte va faire une étude (avec ou sans ascenseur).

Réflexion sur l'installation d'un modulaire pour la mairie et la création de logements dans les locaux actuels.

Travaux : le SMEG prévoit de réaliser des travaux de renforcement du réseau ERDF. La commune pourrait à cette occasion enterrer les lignes Télécom entre le chemin de la Croix et la sortie du village ; ces travaux dépendront du montant restant à la charge de la commune.

Plan départemental très haut débit : présenté à l'ensemble des maires du secteur le 17 mars 2017. A l'horizon 2022, tout le département sera connecté en très haut débit. 100% du financement sera pris en charge par le département.

A l'horizon 2030 installation de la fibre optique.

Assemblée générale de la cave coopérative de Vers Pont du Gard : La cave fonctionne bien. Pour 2016, 87% de la récolte a été vendue. La cave va faire des travaux d'investissement pour vinifier sur place la totalité des récoltes.

15) Culture/ Vie sociale/ Solidarité.

PEDT : en cours de réalisation.

L'inscription en retard aux TAP pose problème : réflexion sur la mise en place d'un tarif supplémentaire pour les retardataires.

Sabrina, en formation de directrice d'accueil périscolaire, a présenté son projet pédagogique à la commission école. Elle sera coordinatrice des TAP.

Etre agréé CAF permettra à la commune d'obtenir des financements supplémentaires.

Printemps des vigneron le dimanche 9 avril 2017 dans la cour de l'école.

Exposition « Racontez moi le Pont du Gard de Monsieur Larnac du 9 au 18 avril 2017 dans la salle plurivalente de l'école ; conférence le mercredi 12 avril à 18h.

Cadran analématique : réalisation par marquage au sol ; prévoir une conférence avec Monsieur Larnac pour présenter le projet.

Marché nocturne : lundi 10 juillet 2017. L'association Apropro propose 20 exposants devant la mairie avec restauration et buvette tenues par les associations du village. La route sera barrée des 2 côtés. Animation musicale par Marylou. Il reste à prévoir une animation pour les enfants. Prévoir aussi une visite du village à partir de 17h autour des Fabriques.

Préservation des Fabriques : Monsieur De Paris a rencontré Monsieur le Maire pour la mission de restaurer les Fabriques. Une étude préalable va être menée pour un montant de 3 360€. La commune participera à hauteur de 10 %.

La SACEM : un contrat pour les communes de moins de 500 hab existe. A étudier pour le prochain conseil.

Subvention à l'association des sclérosés en plaques : le conseil décide d'attribuer 50 €.

Elections : élaboration du planning pour le premier tour (23/04/17) et le deuxième tour (07/05/17)

Prochain conseil municipal le 24 mai 2017 à 18h30.

16) Communication

Le comité rédactionnel s'est réuni le 25 mars 2017. La prochaine réunion est prévue le 29 avril 2017 avec les textes et les photos : 12 pages.

Intercommunalité

Projet du parc naturel régional : création d'une association qui portera le projet. Chaque commune adhérera à l'association pour financer son action ; 80 cts à 1 € par habitants. Les habitants se prononceront pour le choix du nom du parc. Des délibérations seront programmées.

Le PETR (Pôle équilibre territorial et rural) englobera le SCOT et le Pays.

SICTOMU : courrier pour le paiement de la taxe en cours.

Syndicat du collège : le budget a été voté le 22 mars 2017. La participation des communes par élève est de 32,50 €. Mme la proviseur est très satisfaite du travail de Mme Chauvet qui surveille les abords du collège et le départ des bus.

Questions diverses

Invitation vendredi 28 avril 2017 à 10h pour visiter le centre de tri de Nîmes.

Panneaux amendes pour incivilité à Uzès : 68 € pour acte d'incivilité.

Levée de la séance à 21h15.